

# valorisation des déchets : la Communauté de communes s'engage et vous ?

- Dossier réalisé par -

**Corinne Guintini**

Responsable aménagement  
et développement durable

**Marianne Mineau**

Chargée d'études environnement

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la compétence communale "Collecte des déchets ménagers et assimilés" a été transférée à la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles. Quatre mois après, comment cela se passe-t-il et quelles sont les ambitions pour notre territoire ?

La collecte concerne les déchets triés et les déchets résiduels (poubelles grises) essentiellement des ménages. Dans ce domaine, la Communauté de communes porte une véritable ambition politique de prévention et de valorisation des déchets. Le constat dans notre région est en effet alarmant au regard des moyennes nationales qu'il s'agisse de la quantité de déchets produits (706 kg/hab. contre 572 kg/hab.), du niveau de réduction à la source des déchets et du tri-valorisation. Il est donc essentiel de poursuivre, faciliter et améliorer le geste de tri.

## Trier, valoriser... redonnons vie à nos déchets !

La **CCVBA** met à la disposition de chaque habitant du territoire de nombreux moyens pour participer à la revalorisation des déchets :



Trois déchèteries fixes et  
une déchèterie mobile



230 Points d'Apport  
Volontaire (PAV) pour le  
verre, le papier, le textile  
et bientôt le carton



Des sacs jaunes ou  
conteneurs jaunes  
individuels ou  
collectifs



Ramassage des  
encombrants  
Sur RDV



Mise à disposition  
de composteurs  
avec  
participation  
financière

### Trier ses déchets prend un peu de temps, mais engendre de nombreux bénéfices :

**Financiers.** Le coût de traitement de déchets triés est moins cher que celui des ordures ménagères.

**Environnementaux.** Moins de pollutions de l'air et de l'eau, moins d'extractions de matières premières, moins de dégradations des paysages... Trier, c'est diminuer notre impact sur la nature, mais également sur notre santé et celles des générations à venir.

**Sociaux.** La multiplication de filières de valorisation et des volumes de déchets triés sont créateurs d'emplois. Ces filières impliquent ainsi de nombreux acteurs économiques locaux et permettent la réinsertion professionnelle.

## Nous sommes tous concernés !

# Chronique d'un déchet : ma bouteille en verre

Les déchets sont multiples, et si jeter est souvent inconscient, ce geste n'est jamais anodin. Levons le voile !



## Que se passe-t-il si je jette ma bouteille en verre dans la poubelle à ordures ménagères ?

- Tout d'abord, je rends dangereux le travail des agents de collecte qui ramassent les sacs à la main.
- Je pollue le compost fabriqué à partir de mon sac noir car les bouteilles se brisent dans le camion benne.
- Le traitement des ordures ménagères coûte 46 % plus cher à la collectivité que le traitement du verre.
- Les sacs noirs d'ordures ménagères partent directement, soit en usine de compostage, soit en incinération, soit en enfouissement. Les circuits sont automatisés et ne créent pas d'emplois.

## Le bon geste ?

Apporter votre bouteille dans l'un des **100 PAV** verre situés sur le territoire de la Communauté de communes.

Le verre est ensuite transporté à Vergèze, où il est trié selon sa couleur, puis fondu et moulé pour fabriquer une bouteille neuve.

**Le verre se recycle à l'infini, alors nous comptons sur vous !**



**CARTONS**  
Cardboards

Cartons pliés et aplatis      Cartons sales et mouillés

2 000 tonnes récoltées tous les ans,  
c'est 14 000 arbres préservés !

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
ALLEE DES AUX-LPILLES

vallée-des-baux-alpilles.fr  
info.dechet@ccvba.fr  
04 84 510 620

## Mai 2017 : carton plein

À partir du mois de mai 2017, dix Points d'Apport Volontaire (PAV) que la **CCVBA** vient d'acquérir seront installés au plus près des habitants de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles.

L'objectif est de permettre au plus grand nombre de trier les cartons, notamment pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer en déchèterie. Ces PAV seront collectés régulièrement par nos services.

**Attention, les cartons doivent être déposés propres et pliés dans le PAV.**

Que deviennent mes cartons triés ? Après être mis en balle, ils sont transportés dans une entreprise et recyclés dans une matière appelée la Fibre Cellulosique de Recyclage. Cette matière est par la suite revendue à des entreprises qui fabriquent de nouveaux cartons, des mouchoirs et divers autres produits

## Visuel des futurs Points d'apport volontaire carton

# La collecte c'est tout un métier

Il est 4h45 du matin, l'équipe de collecte monte dans le camion benne d'ordures ménagères. Allumage des phares et c'est parti ! Le chauffeur et les deux équipiers de collecte ont revêtu leurs habits de lumière fluo, leurs chaussures de sécurité et bien-sûr des gants. Les EPI - équipements de protection individuel - sont indispensables pour ce métier dangereux : arrêts fréquents, travail de nuit, chute de conteneurs ou sacs poubelles au contenu non identifié parfois dangereux (verres cassés, etc.), toutes les précautions sont bonnes à prendre.

Premier arrêt au bord d'une route départementale, les deux équipiers descendent, installent le bac sur le lève-conteneur et attendent son vidage. Il faut être rapide, car il y a en moyenne 300 bacs à vider chaque matin dans la commune. Les équipiers remontent et enchaînent, entre arrêts et vidages. La cabine du chauffeur est froide, les agents se réchauffent tant bien que mal. Ici, une poubelle s'est renversée. Chien errant, vent ? Peu importe, les agents ramassent ce qui traîne, passent un coup de balais car l'un des sacs s'est déchiré, puis remontent en cabine.

L'aube s'annonce et l'on aperçoit un café qui fume, un habitant qui part au travail... et l'équipe poursuit activement sa mission. Là, il y a eu une fête et une dizaine de gros sacs s'entassent autour du conteneur. En zone d'activité, c'est une entreprise qui vient de faire des travaux. Même si c'est interdit, plus facile de tout mettre dans le bac que d'aller en déchèterie (qui n'est qu'à dix minutes...) Conséquence : un amas de tuyaux en métal, de



Patrick, David et Jean-Paul, composent l'une des 8 équipes de collecte.

Aujourd'hui, 28 agents assurent la collecte sur notre territoire.

gravats et même un lavabo. Ça déborde et les agents doivent d'abord vider le dessus de la benne à la main avant de pouvoir l'installer sur le camion !

En ville, une voiture frôle de près l'un des équipiers. Il a eu chaud ! La tournée touche à sa fin. Dernière

manœuvre du chauffeur, qui négocie une marche arrière périlleuse pour accéder aux conteneurs d'une impasse. La benne est pleine, il est 10h30. Après une vingtaine de kilomètres parcourus à travers la commune, le camion part en direction de Beaucaire, pour y vider les déchets. On ne s'attarde pas, l'odeur est trop forte. De retour au centre, le chauffeur dépose les équipiers puis nettoie la benne, qui doit être propre pour demain. Une petite marche arrière pour garer le camion. Enfin, il est midi, la journée est terminée !

Ces travailleurs du matin font l'un des métiers les plus dangereux du monde <sup>1</sup> : ils méritent notre respect.

*1/ Selon le Bureau des statistiques du travail Américain (BLS) décembre 2016, les taux d'accidents mortels concernant les agents de collecte des déchets ménagers est de 38,8 (pour 100.000 équivalents temps pleins), alors que le taux moyen tous métiers confondus est de 3,4. Cf. [www.bls.gov/news.release/pdf/cfoi.pdf](http://www.bls.gov/news.release/pdf/cfoi.pdf)*



## Interview

### Bruno Thomassin, chauffeur et agent de collecte depuis 8 ans

#### Si vous deviez qualifier votre métier ?

Bruno Thomassin : "Mon métier est de collecter les ordures ménagères disposées le long d'une route ou d'une rue, en laissant l'endroit propre après mon passage. J'essaie d'offrir un service de qualité à la population mais aussi d'aider à préserver l'environnement."

#### Une difficulté à nous partager ?

BT : "L'incivilité des gens sur les sacs jaunes. Les restaurateurs qui laissent des sacs au sol car ils sont trop lourds pour être mis dans les conteneurs : on doit les porter nous-mêmes et



les mettre dans le camion. Il suffit qu'un chien passe avant nous et c'est le désastre. L'agressivité des gens au volant le matin, ils sont pressés et c'est souvent risqué pour nous. De manière générale, on ne sait pas le travail qui est fait avant que chacun se réveille : tout est propre, qu'il pleuve ou vente, qu'un des gars soit malade ou qu'il y ait eu un problème technique !"

#### Quel est votre meilleur souvenir ?

BT : "Un des meilleurs souvenirs que je garde, c'est lorsqu'il a neigé il y a quelques années. Après avoir passé une partie de la nuit et de la journée à déneiger les routes et les rues avec l'équipe, j'ai pris le tractopelle et on a déneigé les conteneurs un par un pendant plusieurs jours. Une grande première !"

# Pour aider nos agents et améliorer le service, **je ne mets pas dans mon SAC NOIR**



## Dépôts sauvages et encombrants

**Constat.** La Communauté de communes a souhaité proposer le système de ramassage des encombrants qui avait été instauré par certaines communes au bénéfice des particuliers. Malgré tout, de nombreux dépôts sauvages sont constatés au pied des conteneurs collectifs d'ordures ménagères, des Points d'Apport Volontaire, en bord de route ou sur des chemins ruraux...



**Conséquences.** En plus de la pollution

visuelle, cette incivilité entraîne des problèmes d'hygiène, de pollution des sols et de l'eau, des nuisances olfactives et des dangers sanitaires. Cela représente également un coût important pour la collectivité. En 2 mois de collecte, 250 points de dépôt sauvage ont été nettoyés par nos services dont 33 comportaient des déchets de bâtiment. Cela représente 112 heures de travail effectif pour la récolte de plus de 420 encombrants.

**Risques.** Jeter ou abandonner vos déchets hors des conteneurs ou des déchèteries vous expose à une amende forfaitaire de 68 € si vous réglez immédiatement l'amende ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction. Au-delà de ce délai, le montant de l'amende s'élève à 180 €.

**Solutions.** ● Des déchèteries sont à votre disposition à Saint-Rémy de Provence, Saint-Étienne du Grès et Maussane-les-Alpilles. ● Sachez également que les magasins ont l'obligation légale de reprendre gratuitement votre ancien appareil lors de l'achat d'un appareil neuf équivalent. Ceci est valable même en cas de livraison à domicile (dans ce cas, renseignez-vous au préalable auprès de votre enseigne sur les modalités de reprise). ● Dans le cas où vous n'avez pas de moyen de vous déplacer ou de déplacer vos encombrants, le service collecte des encombrants de la **CCVBA** peut venir les récupérer sur la voie publique en bordure de votre domicile.

## La collecte des encombrants

**Qu'est-ce qu'un encombrant ?** C'est un objet volumineux produit à l'occasion du renouvellement d'un objet d'un particulier. Quelles sont les modalités de cette collecte ? ● Vous devez habiter sur le territoire de la **CCVBA** ● Les encombrants sont limités à 3, par rendez-vous et par habitant (ou l'équivalent de 0,5 m<sup>3</sup>) ● Les objets doivent être déposés la veille, après 18 heures, sur la voie publique. Le camion ne rentre pas chez les propriétaires.

**Les encombrants autorisés sont :** ● Maison : literie, mobilier, électroménager, audio-visuel, sanitaires, matériel de puériculture ● Matériel de bricolage ● Outillage et équipement de jardin et de loisirs.

**Les encombrants interdits sont :** ● Déchets dangereux spécifiques : acides, bases, solvants liquides, aérosols, phytosanitaires, peintures, huiles et graisses végétales (huile de friture...), huiles moteurs et hydrauliques, médicaments, radios ● Déchets de soins (seringues, aiguilles) ● Pneus et batteries ● Tontes de pelouses ● Déchets issus de travaux (terre, déblais, gravats, amiante-ciment, plaques de plâtre...)

**PRATIQUE** N'hésitez pas à prendre RDV au ☎ 04 84 510 620 ou par mail [info.dechet@ccvba.fr](mailto:info.dechet@ccvba.fr)

Le standard est ouvert du lundi au vendredi de 9 heures à 12h30 et de 14 heures à 17h30

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur la page internet dédiée : <http://vallee-des-baux-alpilles.fr/collecte-des-dechets/>